

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Hérault



Gigean

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU MAIRE DE LA COMMUNE DE GIGEAN
D32-2021**

OBJET : MARCHÉ N° 21GIG002 – TRANSFORMATION D'UNE MAISON EN POSTE DE POLICE A GIGEAN - A PASSER POUR LES LOTS 1, 2, 3, 4, 5 ET 6 AVEC LES SOCIETES MARCELLA RODERICK, GM RENOVATIONS, EFC, FRANCIS FABRE ET PROJET PEINTURE – FINANCEMENT – DECLARATION D'INFRUCTUOSITE POUR LE LOT 7

Monsieur le Maire de la Commune de Gigean,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L 2122-22 et L 2122-23 ;
- Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020, lui donnant délégation conformément aux textes susvisés,
- Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée,
- Vu le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux, approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021,
- Considérant la nécessité de passer un marché pour la transformation d'une maison en poste de police à Gigean, décomposé en 7 lots :
- Lot n°1 : Démolition - Gros œuvre - Carrelage - Divers
- Lot n°2 : Menuiseries extérieures - Intérieures - Serrurerie
- Lot n°3 : Cloison - Doublage Isolant - Faux plafond - Isolation des combles
- Lot n°4 : Plomberie - Sanitaire - Zinguerie - VMC - PAC
- Lot n°5 : Electricité - Courants faibles - Eclairage de sécurité
- Lot n°6 : Peinture
- Lot n°7 : VRD

DECIDE

Article 1^{er} :

Un marché n° 21GIG002 relatif aux travaux de transformation d'une maison en poste de police pour la Ville de Gigean est attribué, après mise en concurrence, aux opérateurs économiques désignés ci-après :

Lot	Désignation	Numéro de marché	Titulaire	Montant
1	Démolition - Gros œuvre - Carrelage - Divers	21GIG002L1	MARCELLA RODERICK	45 816,50 €HT

2	Menuiseries extérieures - Intérieures - Serrurerie	21GIG002L2	GM RENOVATIONS	19 000 €HT
3	Cloison - Doublage Isolant - Faux plafond - Isolation des combles	21GIG002L3	GM RENOVATIONS	21 000 €HT
4	Plomberie - Sanitaire - Zinguerie - VMC - PAC	21GIG002L4	EFC	18 420,50 €HT
5	Electricité - Courants faibles - Eclairage de sécurité	21GIG002L5	FRANCIS FABRE	16 500 €HT
6	Peinture	21GIG002L6	PROJET PEINTURE	10 602 €HT

La procédure de passation du marché n° 21GIG002L7 relatif aux travaux de VRD (lot 7) est déclarée infructueuse car la seule offre reçue pour ce lot a été déclarée irrégulière.

Article 2 :

L'exécution du marché débute à compter de la date fixée par ordre de service. L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux, et sera de 5 mois.

Article 3 :

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits sous les imputations suivantes, pour tous les lots :
Fonction 112-Nature 21318-Opération 946

- Conformément à l'article L. 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal,

- Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision,

- La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Gigean, le

10/11/2021
Marcel STOECKLIN

Le Maire,
Marcel STOECKLIN